

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE

Séance du 27 Janvier 2022
Délibération n°DEL-2022-2

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 25/01/2022

Date d'affichage : 25/01/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 Janvier à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND , Monsieur LEVANTERI Vincent, Madame POREAU Sylvie, Monsieur Didier AZNAR, Monsieur GIRARD Jack, , Madame MARILLER Amandine

Procurations : Madame GISSINGER Sylviane à Monsieur Jean-Bernard COMBA, Madame MORGAT-BEULIN Monique à Monsieur Gérald MISSOUR

Absents excusés : Madame ORNIA Katrine, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAIN Franck, , Monsieur JUSSEAUME Jérôme

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur, Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : **Création d'un poste d'agent de maîtrise territorial**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2007-209 relative à la fonction publique territoriales ;

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrises territoriaux ;

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT que la réorganisation de certains services implique le recrutement d'un agent de maîtrise territorial.,
CONSIDERANT la liste d'aptitude du centre de gestion du Gard au titre de la promotion interne 2021, avec effet au 1^{er} décembre 2021, des candidats promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2021 dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné.

Il est proposé au conseil municipal :

-De créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet ;

-De procéder parallèlement à cette création de poste, à la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

ID : 030-213002884-20220127-DEL_2022_2-DE

-Dire que les crédits nécessaires ont été prévus au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions ci-dessus **à l'unanimité**.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Gérald MISSOUR

